

Me Jacques-Antoine GRAVILLOU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE ASSOCIE

SUCCESEUR de son père et de M^e SARRAQUIGNE

54, avenue Ernest Ferroul

11160 PEYRIAC-MINERVOIS

Etude fermée le samedi - Parking clients

VENTE LTT – Lot 6 - SAS HECTARE / SARL PAUL INVEST
1003560 / JAG / JP /MLG

Tél. 04 68 78 11 82

Fax. 04 68 78 13 63

e-mail : scp.gravillou@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques-Antoine GRAVILLOU, Docteur en Droit, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Jacques-Antoine GRAVILLOU, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PEYRIAC-MINERVOIS, 54 avenue Ernest Ferroul, le 3 février 2022,

Avec la participation de Maître Philippe RAPPENEAU, Notaire à CARCASSONNE (Aude), assistant l'ACQUEREUR,
Il a été constaté la VENTE

Par :

La société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35.100.000,00 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du romarin Le Clos des Chanterelles - BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

La société dénommée **PAUL INVEST**, Société à responsabilité limitée au capital de 300.000,00 €, dont le siège est à TOULOUSE (31400), 15 rue de la Charbonnière Bâtiment E, identifiée au SIREN sous le numéro 538836453 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

De la pleine propriété du **BIEN** ci-après désigné.

DESIGNATION

A VILLEMUSTAUSOU (AUDE) - 11620 – Le Thou,

Une parcelle de terrain à bâtir

Portant le numéro **six (6)** du lotissement dénommé LES TERRES DU THOU.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	0259	LE THOU	00 ha 07 a 50 ca	T.A.B.

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte. Il en a la jouissance à compter du même jour.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENTS EUROS (81 900,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élevant à NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (9 895,00 EUR), le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ EUROS (72 005,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A PEYRIAC-MINERVOIS (Aude)
LE 3 FÉVRIER 2022.**

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION NÉE LE 1^{er} JANVIER 2014, LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTÉ.